

COMMUNE de HONFLEUR

RETRAIT APRES DECISION
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE L'ETAT

Demande déposée le 19/05/2025

N° AT 014 333 25 A0007

Par :	SARL SHECO - Monsieur FOUCHER Romain
Demeurant à :	Rue Michel d'Ornano 14700 FALAISE
Sur un terrain sis à :	2 Rue des Vases - HONFLEUR 14333 CH 29
Surface du terrain :	1453 m ²
Nature des Travaux :	Modification d'un ERP

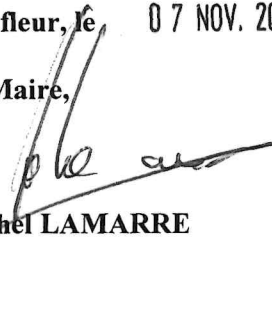
Le Maire


VU l'Autorisation de Travaux n° AT 014 333 25 A0007 délivrée le 07/08/2025,
 VU la demande de retrait de l'AT n° 014 333 25 A0007 formulée par le pétitionnaire en date du 14/10/2025,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le retrait de l'autorisation de travaux susvisée est prononcé.

Honfleur, le 07 NOV. 2025

Maire,

 Michel LAMARRE



INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

DELAIS ET RECOURS : Le destinataire qui désire contester la décision peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la transmission de la décision attaquée. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Il peut également dans ce délai saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. (l'absence de réponse au terme de quatre mois vaut rejet implicite).